



PREFET DE LA DORDOGNE

Services de l'Etat
Cité administrative
Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de
la Protection des populations
Service Veille Epidémiologique, santé et protection
animales
24024 PERIGUEUX Cedex
Dossier suivi par F. DUBOST
Tél. : 05.53.03.66.63
Télécopie : 05.53.03.67.99

**ARRETE PREFECTORAL N° 2015061-0001 PORTANT LISTE DES PERSONNES
HABILITEES A DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIETAIRES OU
DETENTEURS DE CHIENS DE 1^{ère} et 2^{ème} CATEGORIE DANS LE DEPARTEMENT
DE LA DORDOGNE**

Le Préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Rural ;

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le Décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural ;

Considérant les demandes d'habilitations déposées auprès de Mr le Préfet du département de la Dordogne ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées dans le département de la Dordogne à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est fixée en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014336-0034 du 1^{er} décembre 2014.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Périgueux, le 09 MARS 2015

Le Préfet


Christophe BAY

Annexe de l'Arrêté Préfectoral portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie dans le département de la Dordogne

1 – M. PIGNON Jean-Philippe

adresse professionnelle : Cercle d'Education Canine
« Le Moulin de Larcherie Sud »
24330 ST PIERRE DE CHIGNAC

Tél : 05 53 54 13 40
Mel : cecdformation@bbox.fr

Moniteur de club canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 02/09/2004 sous le numéro 87091.

Lieu de formation : en fonction des demandes des municipalités.

2 – Mme LAVAL Danièle

adresse professionnelle : Sport Canin Bergeracois
« Domaine de Tiregand »
24100 CREYSSE

Tél : 06 87 22 54 66

Moniteur de club canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 24/06/2005 sous le numéro 24-076 AC.

Lieu de formation : adresse professionnelle

3 – M. DELAGE Pascal

adresse professionnelle : 21, rue Gabriel Faure
87000 LIMOGES

Tél : 06 23 87 72 00
Mel : delage.comportementaliste@orange.fr

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré sous le numéro 87-141.

Lieu de formation : 33, avenue de Louyat 87100 LIMOGES ou
8, allée des Fonts Neuves 87510 ST GENCE

4 – M. POUECH KÜFFER Hubert

adresse professionnelle : « Puybouchey »
24210 BROUCHAUD

Tél : 05 53 46 64 47
Mel : contact@auxservicesdevosanimaux.com

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 02/05/2007 sous le numéro 24-105 AC.

Lieu de formation : Salle Polyvalente
Le Bourg 24210 LIMEYRAT

5 – M. SCOTTO DI CARLO Bruno

adresse professionnelle : Cellule d'Education Canine de l'Etang
« Les Rieux »
24190 DOUZILLAC

Tél : 06 11 63 81 01
05 53 82 11 97
Mel : bruneval24@orange.fr

Moniteur-entraîneur de club canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 01/09/2008 sous le numéro 24-136 AC.

Lieu de formation : « Le bourg » Mairie de 24190 DOUZILLAC

6 – M. MICHAUX Jean-Michel

adresse professionnelle : 85, avenue Pasteur
93260 LES LILAS

Tél : 01 43 62 67 82
Mel : jmmichaux@wanadoo.fr

Docteur vétérinaire

Lieu de formation : en fonction des demandes des municipalités

7 – M. LAGORCE Laurent

adresse professionnelle : Roc de Bonnet
24410 PONTEYRAUD

Tél : 06 08 99 48 87
05.53.90.12.40
Mel : lagorcesecurite@yahoo.fr

Educateur canin. Titulaire du Certificat de Capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivré le 17/10/2007 sous le numéro 24-112 AC.

Lieu de formation : adresse professionnelle